



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2023-228

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

**Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques /
Direction Départementale des Finances Publiques - Secrétariat de Direction**

64-2023-09-14-00003 - Délégation de signature SDIF des
Pyrénées-Atlantiques - Responsable Mme BARANGER (1 page)

Page 3

Direction Départementale des Finances
Publiques des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-09-14-00003

Délégation de signature SDIF des
Pyrénées-Atlantiques - Responsable Mme
BARANGER



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Départementale des Finances publiques des Pyrénées Atlantiques
8 Place d'Espagne
64019 PAU Cédex 09**

**Décision de délégation de signature pour le responsable du Service Départemental des Impôts
Fonciers (SDIF) des Pyrénées-Atlantiques**

Le Directeur départemental des Finances publiques des Pyrénées Atlantiques

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Jean-François ODRU, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Pyrénées-Atlantiques, responsable des services fiscaux dans le département ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Pascale BARANGER, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du SDIF des Pyrénées-Atlantiques, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2 : Les dispositions de la présente décision prennent effet à la date de ce jour.

Article 3 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à PAU, le 14 septembre 2023

Le Directeur départemental des Finances publiques des Pyrénées-Atlantiques

Jean-François ODRU
Administrateur général des Finances publiques